



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, 26 MAI 2010

Service Aménagement Durable des Territoires et Logement

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon

Unité Évaluation Environnementale

à

Nos réf. : FD/NL 177/10

Vos réf. :

Affaire suivie par : Frédéric DENTAND

ee.sadtl.dreal-langrouis@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 89 – Fax : 04 67 15 68 00

M. le Maire  
Hôtel de Ville

66300 PASSA

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Création de la ZAC Secteur Saint Pierre à Passa (66)

Par courrier reçu le 08 mars 2010, la commune de Passa a transmis à la DREAL, pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de création de la ZAC Secteur Saint Pierre.

Depuis le 08 mai 2010, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément à l'article R. 122-13-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la mairie de Passa. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

L'Adjoint à la Directrice Régionale  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Alain VALLETTE-VIALLARD

Présent  
pour  
l'avenir

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02

